

***BRIC A BRAC de MEZERAY***

*Dimanche 22 septembre 2024 - 8h à 18h*

Places disponibles Zone artisanale de la Croix Blanche avec Véhicule sur place

**De 8 à 18h**

**Emplacements mini 3m de long**

**Tarif : 2.00 € le Mètre**

Date limite d’inscription : 15 septembre 2024

----------------------------------------------------------------------------------------------------- BULLETIN D’INSCRIPTION

A renvoyer, accompagné du chèque correspondant, au plus tôt à :

Mme JARDIN 8 rue Auguste Nourry 72270 MEZERAY ou 06.33.53.16.16 ou 06.25.91.11.41

Nom & Prénom \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

* *Fournir une copie* ***Recto/Verso*** *de la pièce d’identité : CNI – Passeport ou Permis de conduire*

ATTESTATION SUR L’HONNEUR :

Je soussigné(e), déclare ne pas participer, en qualité d’exposant à plus de 2 « vide grenier » dans la saison en cours, conformément aux lois en vigueur, et avoir pris connaissance du règlement.

Etabli le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Signature :

(Précédée de la mention « Lu et Approuvé ») :

REGLEMENT

L’association du « Comité des Fêtes de Mézeray » est organisatrice du bric-à-brac se tenant zone artisanale de la Croix blanche avec 1 véhicule par emplacement de 8h00 à 18h00 le dimanche 22 septembre 2024.

La participation des Camelots, forains, professionnels ou représentants de produits divers n’est pas autorisée.

L’accueil des exposants débute à 6h00 : les places non occupées après 8h30 ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d’autres exposants.

Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d’inscription. L’exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au Registre de la manifestation.

Dès son arrivée, l’exposant s’installera sur l’emplacement qui lui a été attribué. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L’organisateur est le seul habilité à le faire si nécessaire.

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L’organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que perte, vol, casse ou autre détérioration.

L’exposant s’engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, animaux vivants, armes, …) L’organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d’accident corporel.

**Les sommes versées à titre de réservation pour des places non occupées à 8h30 resteront acquises à l’organisateur à titre d’indemnité. En cas d’impossibilité, l’exposant devra aviser l’organisateur au moins 1 semaine avant le début du bric-à-brac : à défaut, les sommes versées resteront acquises à l’organisateur.**

Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonné sur la chaussée à la fin de la journée. L’exposant s’engage donc à ramener les invendus ou à les mettre en décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible d’une amende délivrée par les autorités compétentes.

La présence à cette journée implique l’acceptation du présent Règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu’elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

**Bulletin de Réservation**

Emplacement de XXm sur 2.50m Nombre de mètre à 2€ = \_\_\_\_\_\_

(Emplacement à minima de 3m)

TOTAL : \_\_\_\_\_\_

*TOUTE INSCRIPTION INCOMPLETE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE*

Afin de réserver mon emplacement, je joins un chèque (bancaire ou postal) établit à l’ordre du « Comité des fêtes de Mézeray », mon bulletin d’inscription et la photocopie recto/verso de ma pièce d’identité.

*L’accueil des exposants débute à 6h00 : Les places non occupées à 8h30 ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d’autres exposants*